

P.V. n° 8

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. HUS - LEYGE.

Administratifs : MM. MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

5ème Tour (dernier tour régional) :

La Commission homologue les résultats des **5** matches de ce tour et souhaite bonne chance aux **5** clubs qualifiés pour le 1^{er} tour fédéral géré par la F.F.F. (*qui rejoignent les 2 clubs évoluant en CN U19 : S.A. Mérignacais et Bergerac Périgord F.C.*) :

- Trélissac A.P.F.C.
- Les Croisés de St-André Bayonne
- Pau F.C.
- U.A. Niort St-Florent
- Stade Poitevin F.C.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15

SAISON 2024/2025

215 Engagés

19/10/2024	1 ^{er} Tour	---- >	87	matches avec	174	clubs			
02/11/2024	2 ^{ème} Tour	---- >	64	matches avec	87	vainqueurs	+	41	entrants
11/01/2025	3 ^{ème} Tour	---- >	32	matches avec	64	vainqueurs			
22/02/2025	4 ^{ème} Tour	---- >	16	matches avec	32	vainqueurs			
29/03/2025	5 ^{ème} Tour	---- >	8	matches avec	16	vainqueurs			
19/04/2025	1/4 de Finale	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs			
03/05/2025	1/2 Finales	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs			
07/06/2025	FINALE	---- >	1	match avec	2	vainqueurs			
			214	matches				215	équipes

1^{er} Tour :

Match n° **29821966** – A.S.S.A. Pays du Dropt Ent. / A.S. Lavergne Miramont Ent. du 19/10/2024

La Commission avait pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 25/10/2024 qui **avait donné match perdu par forfait à chacune des deux équipes. Les deux clubs avaient été éliminés de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U15.**

Le club de l'A.S. Lavergne Miramont avait fait appel de cette décision le 01/11/2024.

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 19/11/2024 qui **a donné le rencontre à jouer.**

Cette rencontre est fixée le **samedi 30/11/2024 à 15h00.**

Le vainqueur de ce match du 1^{er} tour recevra pour le 2^{ème} tour l'U.S.J. St-Augustin C.P.A. le samedi 07/12/2024 à 15h00.

2^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des matches en retard qui ont été disputés le 23/11/2024.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 28 NOVEMBRE 2024

PAGE 3/5

3ème Tour :

32 matches avec les **64** vainqueurs du 2^{ème} tour.

La commission répartit les clubs dans **5** groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 11 janvier 2025 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de 80 minutes, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**Il ne sera pas joué de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevant.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competlfna@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

Cette Coupe est ouverte aux joueurs U15, U14 et U13 (3 maximum) aux conditions de surclassement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.

En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.

La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1 – PHASE 1

Match n° 28602064 – Poule B – S.U. Agenais / R.C. Chambéry du 09/11/2024

La Commission a pris acte de l'interruption du match en raison de la blessure de l'arbitre à la 54e minute. Après contact avec le service Juridique, la commission a donné cette **rencontre à rejouer le samedi 23/11/2024 à 15h00.**

U18 REGIONAL 1

Match n° 28576113 – Poule B – Pau F.C. / C.M. Floirac du 28/09/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. de l'Arbitrage du 29/10/2024 qui **s'est jugée incompétente pour statuer sur ce litige et a décidé de transmettre le dossier à la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux.**

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 21/11/2024 qui **donne le match à rejouer à une date ultérieure.**

Match n° 28576134 – Poule B – Les Croisés de St-André Bayonne / Stade Montois du 16/11/2024

Courriel du Stade Montois du 16/11/2024 à 15h05 (match à 16h00) adressé au club recevant informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Stade Montois.**

Amende de 109 euros pour forfait au Stade Montois (1^{er} forfait).

Les frais de déplacement des officiels présents seront réglés par le Stade Montois.

U15 REGIONAL 2

Match n° 28582790 – Poule C – F.C. Des Graves / S.A.G. Cestas du 16/11/2024

La Commission a pris acte de l'interruption du match en raison de la blessure d'un joueur à la 62^{ème} minute. Après contact avec le service Juridique, la commission a donné cette **rencontre à rejouer le samedi 14/12/2024 à 15h00.**

U14 LIGUE – PHASE 1

Match n° 28575976 – Poule H – Pessac F.C. / S.A. Mérignacais du 28/09/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 21/11/2024 qui donne **match perdu** à l'équipe de **Pessac F.C.** (0-3, 0 point) et à celle du **S.A. Mérignacais** (3-0, 0 point) sans leur attribuer de points de pénalité.

Et sanctionne également l'équipe du club de Pessac F.C. d'un (1) match ferme à disputer à **huis-clos à compter du 28 novembre 2024.** Dossier transmis au district de la Gironde pour suite à donner.

COMPÉTITIONS REGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 28 NOVEMBRE 2024

PAGE 5/5

Match n° **28575990** – Poule H – F.C. Lescarien / F.C. Cœur Médoc Atlantique du 09/11/2024

Courriel du F.C. Cœur Médoc Atlantique du 08/11/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Cœur Médoc Atlantique.**

Amende de **546 euros** pour forfait au F.C. Cœur Médoc Atlantique (1^{er} forfait).

COURRIERS

Suite à la réception de trois courriels provenant de clubs appartenant à la poule C - U18 R2, une proposition a été adressée aux 8 clubs restants de cette poule dans le but de réaménager le calendrier. L'idée est d'avancer les matchs afin de dégager les trois dernières dates (03/05 – 10/05 – 24/05). Celles-ci seraient dédiées à une seconde phase comprenant deux poules 4 équipes, organisées par niveau, pour un format de 3 matchs aller. Ce réajustement offrirait l'opportunité de jouer davantage de matchs.

La date de retour des clubs est attendue au plus tard le **dimanche 1er décembre 2024 à 23h59.**

Le Président,

Patrick DEMARET

Le Secrétaire de séance,

Philippe MOUTHAUD